

Conseil d'école du lundi 9 novembre
18h-20h00 CAPENS

Désigner la secrétaire :

Diffusion en même temps sur vidéoprojecteur pour que l'assemblée prenne connaissance du PV en direct.

1. Présentation des membres du conseil d'école, tour de table

Présents :

- Directrice de l'école : Magali IMBERT
- Enseignantes : Mme BODIER- GARCIA – Mme OHAYON
- Mairie : Mr DANES – Mr PEREZ – Mme CALLEDE
- Foyer du Rabé : Mme Pili ROMERO – Mme Isabelle ROMERO

-Parents élus :

Titulaires : Mme HASAND – Mme PERIES – Mme VICENTE – Mme REDONNET

Excusés :

Mr CHAUSSARD (IEN) – Mr TOUZANNE – Mr CAZANAVER

2. Délibération

Comment voter

Pour voter : le fait-on à mains levées ou avec bulletins

Décision : mains levées à l'unanimité

3. Règlement du conseil d'école

1- Procès-verbal, Compte rendu du conseil d'école, mode de diffusion des documents

Selon le code de l'éducation Article D111-15, D111-9 et D111-4.

Il faut différencier le procès-verbal du conseil d'école et le compte-rendu.

A l'issue de chaque conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et

consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire sera adressé à l'IEN.

Le PV sera affiché dans chaque école seul document officiel.

Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux des instances dans lesquelles il siège. Ces comptes rendus sont diffusés dans les conditions définies dans le code de l'éducation.

Le directeur d'école doit permettre aux associations de parents d'élèves de faire connaître leur action auprès des autres parents d'élèves. Les documents sont remis par l'association en nombre suffisant pour leur distribution. Ces documents ne font pas l'objet d'un contrôle a priori et doivent être clairement identifiés comme émanant des associations de parents d'élèves. Leur contenu, qui doit cependant respecter le principe de laïcité et les dispositions relatives à la vie privée et prohibant les injures et diffamations et exclure toute propagande en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale, relève de la seule responsabilité des associations.

En conclusion :

Une secrétaire dresse le PV du conseil d'école. Le PV sera signé par les membres titulaires et le président (d'où l'utilisation du vidéoprojecteur)

Les parents d'élèves peuvent ensuite faire un compte-rendu qui ne relève que de la seule responsabilité de l'association. Ces documents doivent être clairement identifiés comme émanant de l'association.

Avant la distribution, il serait judicieux de donner un exemplaire à la directrice qui vérifiera que le contenu respecte le principe de laïcité, la vie privée prohibant injures et diffamations et excluant toutes propagandes en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale.

2- Composition du conseil d'école

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative. Il est composé de :

- Mr le maire et un délégué, parents titulaires, corps enseignants, DDEN et l'IEN (de droit) = voix délibératives
- Assistent avec voix consultatives aux séances du CE, les parents suppléants, ATSEM, et tous les autres invités.

3-Compétences du conseil d'école

Le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école établi conformément aux dispositions du règlement départemental qui est ensuite envoyé à l'IEN.
- Adopte le projet d'école.
- Etablit le projet d'organisation du temps scolaire
- Donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, PPMS)
- Il y aura 2 exercices incendie dans l'année et 3 exercices confinement dans l'année. Mairie et parents seront invités pour assister aux exercices.

Le Conseil d'école siège au moins une fois par trimestre. Il siège dans les 7 semaines suivantes la proclamation des résultats des élections. Il peut également être réuni à la demande du Directeur d'école, du Maire ou de la moitié de ses membres.

L'ordre du jour est arrêté 8 jours à l'avance. Il faut donc adresser les questions avant ces 8 jours pour les mettre à l'ordre du jour.

4- Résultats des élections

a) Quel est le rôle des représentants de parents d'élèves ?

Ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élève.

Les parents d'élèves élus TITULAIRES au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives : ils y ont **voix délibérative.**

Les délégués ont une obligation de réserve et de confidentialité à propos des cas individuels et des informations personnelles données pendant le Conseil d'école.

Les parents d'élèves peuvent assister aux commissions cantine pour répondre à toutes les questions des parents concernant les menus qui sont élaborés en collaboration avec Elior, la diététicienne, les parents et les élus. Les menus sont travaillés à l'avance et tous ensemble. (j'ai transmis vos adresses mail à la responsable)

Un parent d'élève élu par école peut assister aux commissions cantine (envoyer un mail à la CCVA qui enverra une convocation).

Afin de ne pas avoir de questions répétitives, pensez à consulter les anciens PV.

Les parents élus peuvent évidemment gérer des difficultés tout au long de l'année sans attendre les conseils d'école.

b) Les résultats :

Nombre d'électeurs inscrits : 122

Nombre de votants : 71

Bulletins nuls : 4

Suffrages exprimés : 67

Nombre de sièges : 4

Participation : 58,20% (contre 69,63% en 2019)

Sont élus : Mme HASAND – Mme REDONNET – Mme VICENTE – Mme PERIES – Mme OUKHALED – Mme GENRIES – Mme IBANEZ – Mme MANCEAU

Si un titulaire ne peut assister à un CE, il doit donner à un suppléant son pouvoir pour que celui-ci puisse voter.

Merci à Mme HASAND et à Mme PERIES qui ont préparé le matériel de vote.

Merci à Monsieur le Maire pour les urnes.

Vous êtes élus jusqu'en octobre 2021.

5- Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école est établi selon les dispositions du règlement type départemental.

Changement en rouge cette année dans le règlement. (Diffuser le règlement)

Validation du règlement :

Validé à l'unanimité.

6- Effectifs :

- classe 1 : PS – MS - GS= 18 élèves : Mme OHAYON
- * 6 PS – 6 MS – 6 GS
- classe 3 : CP- CE1: 20 élèves : Mme BODIER- GARCIA
- * 12 CP – 8 CE1
- classe 4, CM1- CM2 : 30 élèves : Mme IMBERT et Mr CAZANAVE
- * 21 CM1 – 9 CM2
- Classe 5, CE1- CE2 : 17 élèves : Mr TOUZANNE
- * 8 CE1 – 9 CE2

Total : 85 élèves

7- PPMS et incendie

L'exercice incendie a été réalisé le 1^{er} octobre.

Un exercice attentat – intrusion a eu lieu le 15 octobre.

Tout s'est bien passé. L'exercice incendie n'a pas posé de problème : Les enfants se sont rangés par deux dans le calme, sans cris et sans précipitation. Un autre exercice sera réalisé lors du 2d semestre dans d'autres conditions.

Le PPMS intrusion s'est bien déroulé. Les élèves étaient au courant de cet exercice et se sont bien mis en condition. En 1 minute, les élèves étaient en sûreté, dans le calme. Les améliorations doivent avoir lieu notamment quant au visuel des enfants de maternelle.

- mise en place d'un film sans tain pour la classe des maternelles
 - L'installation d'un film sans tain sur la porte vitrée d'accès au personnel de cantine
 - Des barrières aux fenêtres de la cantine pour éviter toute intrusion.
- Mairie : barreaux prévus en 2021. Déplacement du portillon d'entrée pour rendre l'école plus sécurisée. Devis global en cours pour film sans tain pour toute l'école.

8- Sorties scolaires, projets et divers

Projets sur toute l'école :

APER (circulation routière)

* Toutes les classes ont travaillé sur l'apprentissage des panneaux routiers et des règles de circulation à pied et en vélo.

* Cet apprentissage sera suivi d'une session de vélo :

- pour les maternelles : dans la cour en période 4
- pour le cycle 2 : dans la cour et dans le village en période 4
- pour les CM1- CM2 : dans la cour en période 2 si le temps le permet et en période 5 pour des sorties sur route

* Intervention de la Direction Départementale de la Sécurité Routière le 25 septembre avec un Buggy Brousse. Ce dernier a eu pour but de sensibiliser les enfants aux comportements piétons et conducteurs dans une ville en alternant les rôles. Il était composé d'un circuit géant de 72 m², de 11 voitures Buggy Brousse, de panneaux de signalisation et de feux tricolores. Merci à Monsieur Hernandez. Les enfants étaient ravis de cette intervention très ludique.

Musique

- Projet Musique avec Mélanie Magnin :

Projet commun : La Nature

> Mme Magnin interviendra les jeudis, à compter du 2 février 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021 pour toutes les classes :

> maternelle : 30 min/ semaine

> élémentaire : 1 heure/ semaine

coût du projet : 2835€ (610€ financé par le projet Art et Culture du Rectorat + 2225€ financé par la Mairie).

EPS

- Projet EPS avec Mélodie MASSAT :

A Compter du 1er janvier 2021, Mme MASSAT interviendra pour les activités sportives par roulement sur toutes les classes :

> Période 3 (janvier/ février) : 1 heure par classe en

- CP – CE1 : découverte athlétique

- CE1 – CE2 : découverte athlétique

- CM1- CM2 : accrogym/ cirque

> Période 4 : (mars/ avril) : 1 heure par classe en

- Maternelle : vélo

- CP- CE1 et CE1- CE2 : groupe commun pour le vélo

- CM1- CM2 : volley

> Période 5 : (mai/ juin) : 1 heure par classe en :

- Maternelle : sports d'opposition

- CP- CE1 : course d'orientation

- CE1- CE2 : course d'orientation

coût du projet : 1625€ financés par la Mairie

Arts visuels

- Projet Arts visuels avec Sabine LOPEZ :

Interventions ponctuelles (février/mars) de 3h par mois dans chaque classe (+3h pour les cm1/cm2) : création d'œuvres d'art à partir d'objets recyclés

> coût du projet : 750€, (225 euros financés par la Mairie et le reste par la coopérative).

Un grand merci à la Mairie.

Ecole Fleurie/ Potager

Ce projet a été mis en place sur demande des enfants lors du dernier conseil des élèves. Ils souhaitent plus de couleurs et de fleurs au sein de leur école. Nous avons acheté des arbustes, des plantes vivaces, des fleurs et des bulbes que les enfants ont commencé à planter avant les vacances. Il reste encore des bulbes et une grande jardinière à réaliser.

Merci à Mr Perez qui a labouré les parcelles afin de faciliter les plantations.
Merci aux parents qui nous ont fourni des bulbes, des pots et des jardinières.
Merci à Corine qui nous a apporté de la terre et du compost.

Nous allons procéder à la création d'un potager qui sera accompagné d'un récupérateur d'eau et d'un compost. (en attente)

Coût des achats : 195,96€ (financés par la coopérative scolaire)

Cinéma

Comme chaque année, la Mairie offre aux enfants de Capens une sortie au cinéma de Carbonne. La date est à confirmer (mardi 15 décembre) mais la sortie est prévue en décembre.

Maternelles : Capelito et ses amis
CP au CE2 : Un conte peut en cacher un autre
CM1- CM2 : Billy Eliott

coût de la sortie : 294€ d'entrées + 249€ de bus (à confirmer) – financés par la Mairie

Marché et Spectacle de Noël

Il est prévu le vendredi 18 décembre à partir de 18h. La décision sera prise au dernier moment en fonction de la situation sanitaire. Goûter de Noël ne peut avoir lieu à la salle des fêtes, d'autres solutions sont à envisager.

Spectacle de fin d'année :

Il aura lieu le vendredi 2 juillet à 18h (sous réserve des conditions sanitaires)

Projets par classe :

CP- CE1 et CE1- CE2 : Piscine

Les 37 élèves du CP au CE2 iront à la piscine de Rieux- Volvestre tous les vendredis à compter du 7 novembre jusqu'au 18 décembre. (7 séances)

Merci à tous les parents qui accompagnent.

Coût de la piscine : 574€ de bus et 350€ d'entrées entièrement financés par la Mairie

CP – projet escalade avec les 3ème du collège de Noé – date à confirmer

CM1- CM2 : rencontre de Volley avec les 6ème du collège de Noé – en juin – date à confirmer

CP- CE1 + CM1- CM2 : voyage scolaire à Vieux Boucau : 5 jours/ 4 nuits

coût du projet : 12 174€

prévisionnel de financement :

- 400€ de bus par la Mairie
- 400€ de Capasso
- 1000€ de dons de SARL ALU STYLE, ROC CHARPENTE, EURL OCCITANIE HABITAT
- 600€ de coopérative scolaire
- future tombola
- ventes du Marché de Noël (à voir)

Reste à la charge des parents : 180€ pour 1 enfant / 290€ pour 2 enfants

Nous avons demandé plusieurs subventions et aides. Si nous les obtenons, nous réduirons le coût du voyage par enfant.

9- Mairie

* 40€ /enfant soit 3 360€ pour l'école pour l'achat des fournitures scolaires de rentrée (divers cahiers et classeur, réserves de compas, ciseaux, stylos.....), manuels, ramettes de papiers, livres et jeux pédagogiques.

Travaux :

La Mairie a peint les murs côté tableau des classes 3 – 4 et 5 en jaune.
Elle a installé toutes les roses en bois et les canisses sur le grillage face à la route.

10- Capasso :

Capasso a fait transmis les flyers pour les ventes de chocolats et les commandes de Sapins de Noël.

Un grand merci pour leur investissement.

11- Budget :

Solde coopérative scolaire au 1^{er} septembre : 491,97€ (avance de 200€ de l'OCCE)

objet	Dépenses	recettes
Achat fleurs	195,96	
Adhésion OCCE	210,93	
Dons des parents pour la coopérative scolaire		811,00 €
Achat de fournitures	231,71 €	
Dons des entreprises pour le voyage		500+200 + 300= 1000€
Virement Mairie fournitures bureau		500,00 €
solde	638,60 €	2 311,00 €

12-Dates des autres conseils d'école

Dates des prochains CE : le 8 Mars et le 21 juin 2021

13, Questions des parents :

Points positifs :

- Communication excellente de la directrice via les mails (informations de rentrée, notes...). Merci
- Devoirs des CM1-CM2 par mail très appréciés des parents.

Questions :

Récréation : organisation des récréations, où trouver ce planning ?

> En début d'année scolaire, un planning de récréation est établi (cf diffusion de ce planning). Il est situé sur la fenêtre de chaque classe et tous les enfants y ont accès. Ils savent quoi faire chaque jour.

Pour la classe de CE1-CE2 : mots dans le cahier de liaison, comment s'assurer que le mot a été lu par les parents et/ou l'enseignant ?

Pour rappel, la Directrice n'est pas la supérieure hiérarchique de l'équipe enseignante. Dans la mesure du possible, il est préférable que les parents s'adressent directement à l'enseignant concerné.

> Cette question n'a pas lieu d'être puisqu'elle ne concerne que la classe des CE1- CE2 et non l'école entière.

Cependant, nous pouvons répondre que d'une manière générale, les enseignants signent ou marquent « vu » lorsqu'un mot a été pris en compte.

Etat d'avancement de l'ENT ?

l'ENT (Espace Numérique de Travail) fait parti de la demande émise lors de « l'ENIR 3 ». Il s'agit d'un projet qui vise à équiper les écoles rurales de numérique. L'équipe enseignante et la Mairie avons demandé, entre autre, la mise en place de vidéoprojecteurs interactifs pour chaque classe + un ENT commun à toute l'école.

Nous attendons la réponse pour mi- septembre.

Aux dernières nouvelles, les dossiers sont remontés au Ministère le 29 septembre. Nous sommes dans l'attente de leur décision. La Mairie espère que les délais seront tenus.

1. Questions Mairie

Cantine : toujours au top, les enfants sont contents, bon retour aux parents.

Félicitation à Betty.

Le Maire et l'équipe demande aux enfants de prendre soin des locaux, stop aux dégradations. Les parents doivent sensibiliser leurs enfants. L'argent dépensé pour les réparations pourrait servir à financer d'autres choses.

2. Questions ALAE

Effectifs à l'ALAE matin et soir ?

Avant le confinement: 5 en maternelle le matin et 6 le soir

13 en élémentaire le matin et 18 le soir

Maintenant, maternelle 2 enfants le matin et 5 le soir.

En élémentaire : 9 le matin et 10 le soir.

Aide aux devoirs : est-ce toujours en place cette année ? quelle est l'organisation ?

Avant le confinement, devoirs après le goûter avec Blandine. Durée : 45 min

Tarifs : est-ce possibilité de réaliser une tarification à la ½ heure ?

Tarif forfaitaire. Pas de logiciel pour traiter les forfaits + organisation avec la caf déjà mis en place.

Problème de réceptions des factures :

- Possibilité de mettre l'information sur le panneau d'affichage à côté du portillon ?

L'information sera mise sur le panneau d'affichage. Entre le 5 et le 10 du mois réception de la facture. Paiement entre le 15 et le 20 du mois. En cas de problème, ne pas hésiter à le signaler à Isabelle pour avoir la facture sur papier. Pour un virement, préciser son nom dans l'intitulé du virement.

- Possibilité de faire un bilan pour les messageries présentant un problème et de faire passer les factures papier aux personnes concernées ?

Répondu plus haut.

L'équipe enseignante aimerait modifier les horaires de l'école :

8h45-12h

13h45-16h30.

Pour le foyer du Rabé pas de modifications du tarif du matin car c'est un forfait.
Le quart d'heure entraînera un coût supplémentaire pour les familles dans la mesure où le personnel mairie et Alae sera payé un quart d'heure de plus. C'est un projet qui est à l'étude pour ne pas léser les familles.

Fin de séance :

Fin de la séance, merci à tous !

Fin du conseil d'école 19h32.

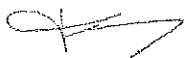
La directrice

séance

Mme IMBERT



Les représentants de parents



La secrétaire de

